

DEC152323DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Dominique Guillemaud-Mueller, directrice adjointe scientifique à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision DEC105348DAJ du 6 janvier 2011 portant nomination de Mme Dominique Guillemaud-Mueller aux fonctions de directrice adjointe scientifique à l'IN2P3 ;

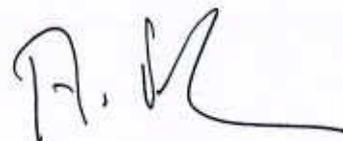
Vu le projet de convention portant renouvellement du laboratoire international associé « *French-Indian International Associated Laboratory for Nuclear Science* » (LIA FI-NS) conclu entre le CNRS et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), le grand accélérateur national d'ions lourds (GANIL), *the Bhabha Atomic Research Centre* (BARC), *the Tata Institute of Fundamental Research* (TIFR), *the Variable Energy Cyclotron Centre* (VECC) ;

DECIDE :

Art.1^{er}. – Délégation est donnée à Mme Dominique Guillemaud-Mueller, directrice adjointe scientifique à l'IN2P3, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention portant renouvellement du LIA « *French-Indian International Associated Laboratory for Nuclear Science* » (LIA FI-NS) conclue entre le CNRS et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), le grand accélérateur national d'ions lourds (GANIL), *the Bhabha Atomic Research Centre* (BARC), *the Tata Institute of Fundamental Research* (TIFR), *the Variable Energy Cyclotron Centre* (VECC).

Art.2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 octobre 2015



Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90